

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2004-518 du 31 décembre 2004
portant ratification d'un accord de don de développement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 21-2004 du 30 décembre 2004 autorisant la ratification d'un accord de don de développement ;

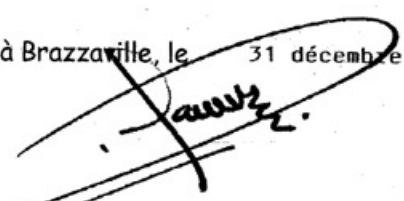
Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article unique : Est ratifié, par le Président de la République, l'accord de don de développement relatif au projet d'appui à l'éducation de base, signé le 4 octobre 2004 à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique, entre la République du Congo et l'Association Internationale de Développement dont le texte est annexé au présent décret.

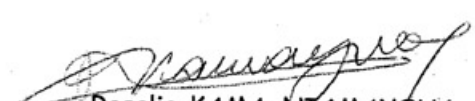
2004-518

Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2004

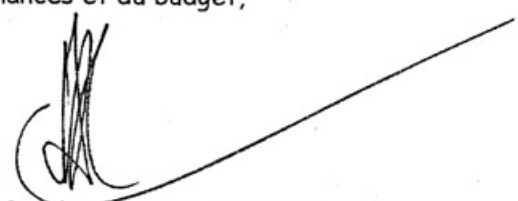

Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

La ministre de l'enseignement primaire et
secondaire, chargée de l'alphabétisation,


Rosalie KAMA-NIAMAYOUA

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,


Rigobert Roger ANDELY.